

Minorités visibles ou invisibles ? Une formule aux enjeux polémiques

Chiara Molinari

Numéro 15, printemps 2022

Regards linguistiques sur les mots polémiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1111701ar>

DOI : <https://doi.org/10.17118/11143/19979>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions de l'Université de Sherbrooke (ÉDUS)

ISSN

2369-6761 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Molinari, C. (2022). *Minorités visibles ou invisibles ? Une formule aux enjeux polémiques*. *Circula*, (15), 50–76. <https://doi.org/10.17118/11143/19979>

Résumé de l'article

Cette étude vise à explorer les enjeux liés à l'expression minorité visible dans le contexte québécois. En effet, malgré sa fréquence, le sens de *minorité visible* fait l'objet de débats et de critiques, que ce soit de la part des institutions ou des citoyens, et ses contours sont souvent polémiques. Nous nous proposons donc de vérifier si l'expression peut être considérée comme une formule discursive et d'étudier un corpus constitué par des technodiscours (tweets) afin d'analyser la façon dont les usagers remettent en question et négocient le sens de la formule.

© Chiara Molinari, 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



TITRE: *MINORITÉS VISIBLES OU INVISIBLES ? UNE FORMULE AUX ENJEUX POLÉMIQUES*

AUTEURE: CHIARA MOLINARI (UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO)

REVUE: *CIRCULA*, NUMÉRO 15 : *REGARDS LINGUISTIQUES SUR LES MOTS POLÉMIQUES*

DIRECTRICES: GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES) ET NADINE VINCENT (UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE)

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHEBROOKE

ANNÉE: 2022

PAGES: 50 - 76

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTP://HDL.HANDLE.NET/11143/19979](http://hdl.handle.net/11143/19979)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/19979](https://doi.org/10.17118/11143/19979)

Minorités visibles ou invisibles ? Une formule aux enjeux polémiques

Chiara Molinari, Università degli Studi di Milano
chiara.molinari@unimi.it

Résumé : Cette étude vise à explorer les enjeux liés à l'expression minorité visible dans le contexte québécois. En effet, malgré sa fréquence, le sens de *minorité visible* fait l'objet de débats et de critiques, que ce soit de la part des institutions ou des citoyens, et ses contours sont souvent polémiques. Nous nous proposons donc de vérifier si l'expression peut être considérée comme une formule discursive et d'étudier un corpus constitué par des technodiscours (tweets) afin d'analyser la façon dont les usagers remettent en question et négocient le sens de la formule.

Mots-clés : Minorité visible, analyse de discours, formule discursive, polémique, discours d'autorité

Abstract: This study aims to explore the issues related to the expression “visible minority” in Quebec context. Indeed, despite its frequency, the meaning of the term “visible minority” is the subject of debate and criticism, whether from institutions or citizens, and the outlines of which are often controversial. We therefore propose to verify whether the expression can be considered as a discursive formula and to study a corpora constituted by technodiscourses (tweets) in order to analyse the way in which users question and negotiate the meaning of the formula.

Keywords: Visible minority, discourse analysis, discursive formula, controversy, authority speech

1. Introduction

Les tentatives d'uniformisation produites par la globalisation à l'œuvre depuis plusieurs années et résultant de choix politiques, économiques et médiatiques n'ont pas abouti à une homogénéisation identitaire (Ollivier, 2009). Au contraire, les brassages entre peuples, cultures et langues différentes se sont intensifiés et rendent compte d'imbrications parfois inédites et difficiles à expliquer. Il n'en reste pas moins que la volonté de « remettre de l'ordre », pourrait-on dire, dans un monde éclaté, de simplifier, de rendre claire une réalité faite de croisements et d'emboîtements (Serres, 2000) se traduit souvent par des tentatives de catégorisation. Sur le plan social, par exemple, comment gérer une société de plus en plus métissée ? Et comment dénommer une réalité dont la complexité semble insaisissable ?

C'est dans ce cadre que font leur apparition des expressions telles que *issu de la diversité*, *issu de l'immigration*, *minorité visible* ou encore *issu d'une minorité visible*, dont l'emploi s'est diffusé au cours de ces dernières décennies. Or, malgré leur fréquence, ces catégories sont loin d'être claires et font souvent l'objet de réflexion, voire de débats et polémiques, de la part de sociologues, de politologues et de sociolinguistes (Geisser, 2007 ; Macé, 2007).

En 2014 nous avons exploré le fonctionnement de la formule *issu de la diversité* dans les médias français (Molinari, 2014). Dans cette contribution, nous nous proposons de réfléchir aux enjeux de l'expression *minorité visible* : s'il est vrai qu'elle est moins utilisée que les autres, elle a néanmoins récemment connu un regain d'intérêt dans les médias. Une recherche dans Google permet d'obtenir 147 000 occurrences pour l'expression insérée entre guillemets au singulier et 1 460 000 si on l'insère entre guillemets au pluriel¹. Il nous semble donc important d'explorer les contextes dans lesquels elle est mobilisée et les valeurs sémantiques qui lui sont attribuées à la fois par les institutions et par les individus qui réagissent à son emploi et qui s'expriment dans les réseaux sociaux.

2. La minorité : un regard sociopolitique

L'expression *minorité visible* aurait d'abord été utilisée dès 1975 par Kathleen Livingstone, militante noire ontarienne, « pour encourager la tenue d'une discussion nationale autour de la position des citoyens racialisés dans la société » (Yahri, 2019). Le gouvernement canadien aurait ensuite récupéré l'expression alors qu'il s'interrogeait sur l'origine des personnes ayant le plus de difficultés dans la recherche d'un emploi.

Avant d'aborder les enjeux liés à *minorité visible*, il nous semble important de réfléchir au concept de minorité, beaucoup plus vaste, qui touche à plusieurs domaines (du droit et de la politologie, à la

1. Le chiffre doit être rapporté au moment où nous écrivons (juin 2022).

sociologie et à la sociolinguistique) et fait l'objet de multiples réflexions où il est constamment remis en question. Déjà en 1985, Guillaumin en souligne les enjeux cachés :

Alors même que tout le monde pense n'exprimer qu'une disproportion numérique (les X sont moins nombreux que les autres) il apparaît souvent que derrière cette simplicité se cache le propos suivant, soit un *constat* du moindre pouvoir de ces minorités (les immigrés, les homosexuels, les américains noirs, etc.) (Guillaumin, 1985 : 102).

Un débat s'engage parmi les spécialistes à propos de la façon d'envisager le concept de minorité : celui-ci, en effet, n'aurait pas seulement tendance à dissimuler, voire à dénier, le renvoi à un pouvoir inférieur de ces groupes, mais il cacherait aussi l'aspect relationnel qui en constitue, au contraire, un trait essentiel : « l'usage des termes majorité et minorité empêcherait, au profit d'une vue fixiste de la situation, de saisir la relation elle-même » (Guillaumin, 1985 : 108). Voilà pourquoi le terme *minorité* est souvent remplacé par l'adjectif *minoritaire*, ce dernier permettant de mieux souligner le « "déséquilibre" des moyens que le terme "minorité", celui-ci restant immergé dans le quantitatif » (Guillaumin, 1985 : 103 ; en italique dans le texte). Les concepts de minorité et de minoritaire sont aussi abordés par Blanchet (2005), qui les envisage à partir de perspectives différentes (sociologique, anthropologique, juridique et sociolinguistique) et les met en relation avec les enjeux de minoration et de minorisation. Son analyse l'amène à conclure que « la notion de *minor-* est très souvent associée [...] à celle de *major-*, en termes d'opposition, voire de conflit » (Blanchet, 2005 : 26).

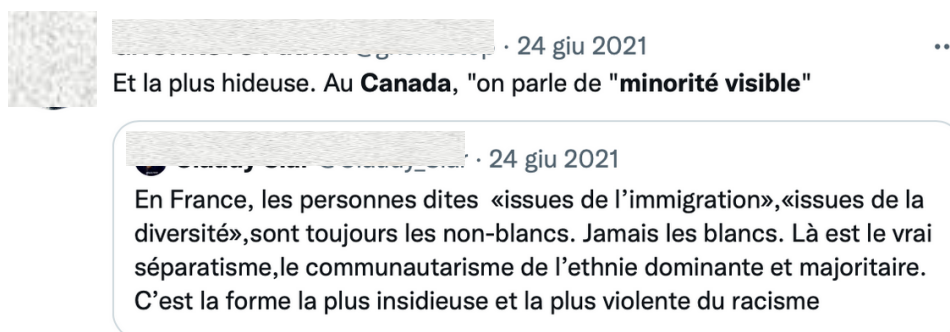
La perspective politologique a aussi privilégié, pendant longtemps, l'aspect quantitatif (Voutat et Knuesel, 1997 : 137). En revanche, la dimension sociologique établit une distinction nette entre l'idée de minorité conçue comme infériorité numérique et celle de minorité conçue comme infériorité sociale et de pouvoir (Voutat et Knuesel, 1997 : 140). Wirth, l'un des premiers à avoir étudié les enjeux de la condition de minorité, a aussi insisté sur les inégalités et discriminations – économiques, sociales, politiques et professionnelles – qui affectent toute minorité qui se trouverait, de ce fait, dans un état de marginalisation. Celui-ci pourrait amener à un sentiment d'infériorité et d'isolement dont l'issue pourrait être une volonté d'émancipation, voire de révolte (Voutat et Knuesel, 1997 : 139), ou encore, à l'opposé, un désir d'effacement.

Néanmoins, la complexité de la problématique minoritaire est liée à l'ambiguïté de sa dimension relationnelle. Autrement dit, le fait minoritaire implique d'une part un regard externe qui a tendance à s'imposer comme dominant et, de l'autre, une légitimation interne, à savoir la reconnaissance et l'acceptation de la condition de minorité de la part du groupe concerné (Voutat et Knuesel, 1997 : 147). Sur le plan discursif, cette double perspective n'est pas sans évoquer l'équilibre difficile et souvent instable entre hétéro et auto-désignation, la désignation étant définie par Kleiber comme une reformulation « transitoire et contingente » (2001 : 5).

3. Minorité visible : diffusion du concept et de l'expression

Si l'expression *minorité visible* se diffuse au Canada dans les années 1980 dans les domaines juridique et administratif, il n'en reste pas moins qu'à partir des années 1990, elle est aussi employée en France, où elle alterne avec *issu de la diversité* et *issu de l'immigration*. L'alternance entre les trois expressions est bien connue par les usagers :

(1)²



Les trois formules ne sont pas sans contradictions : si elles relèvent de la volonté de légitimer la diversité, elles aboutissent à une stigmatisation de la marginalisation qu'elles sont censées nier (Geisser, 2007).

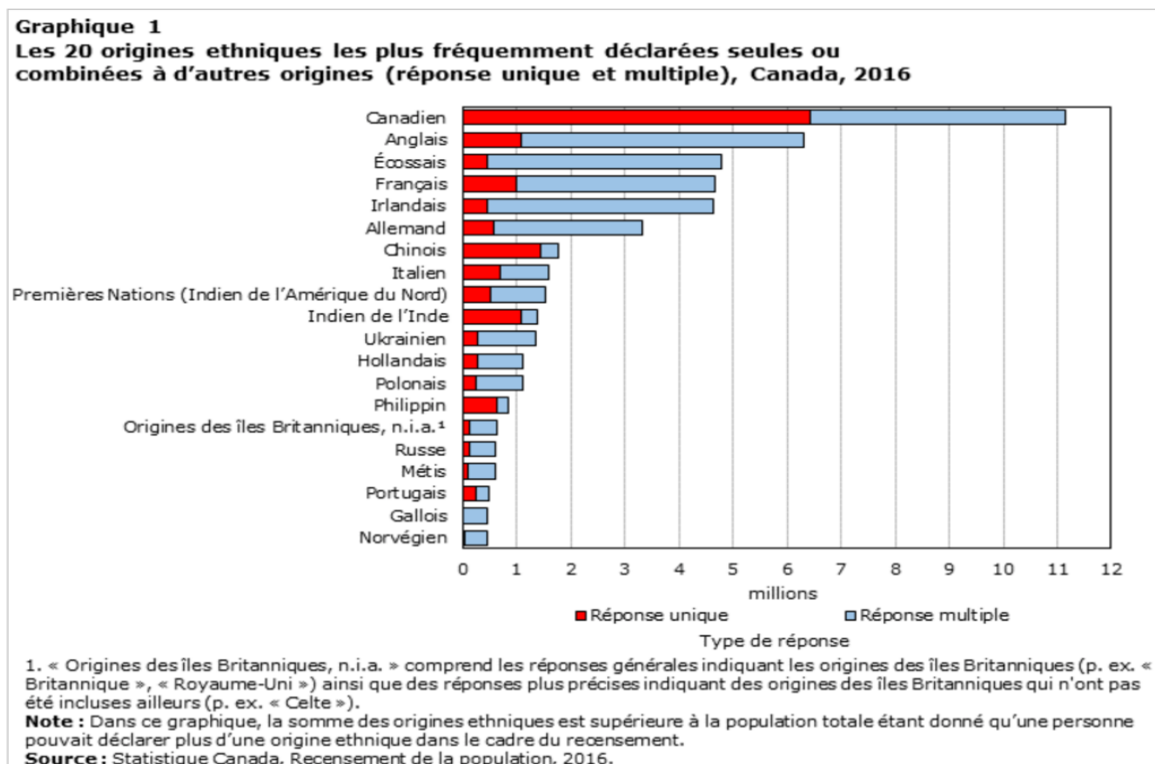
Cependant, les enjeux sociohistoriques des deux pays sont très différents. Le passé colonial de la France, par exemple, est à l'origine d'une portion importante des courants migratoires qui la traversent encore à l'époque actuelle. La façon même de concevoir l'immigration et la diversité s'est considérablement modifiée au fil du temps, en passant d'une conception et d'une politique assimilatrices à des tentatives de prise en compte de la diversité et de la diversification qui caractérise de plus en plus l'immigration en France³.

Le Canada, en revanche, a toujours connu une alternance entre majorité et minorité des peuples dits fondateurs que sont les francophones et les anglophones au détriment des Autochtones, qui occupaient le territoire avant l'arrivée des Français et qui ont ensuite été colonisés tour à tour par les Français et par les Britanniques. Majoritaires jusqu'à 1763, les francophones sont devenus une minorité de façon progressive et ont failli disparaître jusqu'à ce qu'une politique linguistique ne soit mise en place après la Révolution tranquille. C'est ainsi qu'en 1969, les francophones et les anglophones

2. À l'exception des comptes Twitter liés à un organisme ou à une institution, la photo et le nom des internautes ont été anonymisés.

3. Nous pensons par exemple aux communautés chinoises en France : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>. Pour les politiques d'intégration, voir Prost (2009).

ont été reconnus comme peuples fondateurs sur le plan constitutionnel avec la politique officielle de bilinguisme. Cela a soulevé la protestation d'autres groupes, les Autochtones, tant et si bien qu'en 1982, ces derniers sont reconnus parmi les peuples fondateurs du Canada sans que cela entraîne pour autant une égalité sur le plan de leurs droits⁴. La question n'est pas pour autant résolue : la population canadienne se doit aussi de prendre en compte d'autres réalités, et notamment les communautés présentes à la suite de l'immigration. D'après le *Recensement de la population* mené en 2016, la population canadienne est extrêmement diversifiée⁵ :



Graphique 1. Origines ethniques déclarées au Canada (2016)

Autrement dit, à côté des trois peuples dits fondateurs, un pourcentage important de la population canadienne est constitué d'immigrés, ce qui pose de manière urgente la question des minorités. Et cela d'autant plus qu'il existe plusieurs typologies des groupes minoritaires selon la perspective privilégiée. Sans nous engager dans un débat qui risque de nous amener hors cadre, précisons que l'on peut parler de minorité ethnique, culturelle et linguistique, mais aussi de minorité nationale. D'après le philosophe canadien Kymlicka, les minorités nationales

4. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665

5. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016016/98-200-x2016016-fra.cfm>

sont présentes dès la fondation de l'État, et peuvent se targuer, dans leur histoire, d'une autonomie totale ou partielle, même supprimée par annexion ou conquête. Ces minorités disposent d'une culture commune, faite souvent d'une langue, de productions culturelles spécifiques, d'une religion majoritaire, disposent ou revendiquent des institutions propres (Ansay, 2009 : en ligne).

Selon Kymlicka, le concept de minorité nationale se superpose à celui d'autochtone. Sans revendiquer une nation séparée, ces minorités demandent « une reconnaissance de leur identité ethnique au sein de droits à la différence garantis par la loi » (Ansay, 2009 : en ligne). L'on comprendra que l'équilibre entre les différents groupes présents sur le sol canadien est de plus en plus instable. La situation canadienne est par ailleurs complexifiée du fait que, en dehors du Québec, les francophones sont eux aussi en situation de minorité, tout comme le sont les anglophones au Québec. C'est dans cette mosaïque complexe que s'inscrit le concept de minorité visible.

4. Cadre théorique et méthodologique

Après avoir esquissé, par quelques traits sommaires, les contextes sociopolitiques et socioculturels dans lesquels s'inscrit l'expression *minorité visible*, nous nous proposons maintenant de vérifier son appartenance à la catégorie des formules discursives. Nous tâcherons ensuite d'en étudier le fonctionnement à travers les réactions d'internautes publiées dans les réseaux sociaux.

Si la presse demeure un instrument d'information incontournable, une partie considérable de l'information passe de nos jours par les réseaux sociaux. Ceux-ci assurent une diffusion immédiate et à plus large échelle des nouvelles et mènent à un renouvellement des relations entre journalistes, supports et public. Ce dernier se fait médiateur actif : il ne se limite plus à lire ou à commenter un article (pratique aussi admise par les sites web des quotidiens), mais établit également des relations avec d'autres supports numériques dans une circulation discursive et médiatique accrue et augmentée (Moirand, 2007 ; Paveau, 2017). Malgré des différences structurelles, Twitter est une plateforme qui se prête non seulement au partage d'informations, mais aussi à l'expression d'opinions personnelles. Les réseaux sociaux sont donc des espaces qui favorisent les échanges et, dans la mesure où ces « échanges informationnels entre les individus produisent des effets collectifs » (Cardon, 2019 : 136), ils alimentent aussi les débats publics. N'oublions pas que Twitter est aussi employé par des sources officielles, que ce soit d'autres médias ou des personnalités publiques, pour diffuser les liens à des articles publiés et en augmenter la visibilité. Cependant, les frontières entre public et privé sont loin d'être étanches ; au contraire, c'est la porosité qui définit ces deux dimensions, la transition de l'une à l'autre étant extrêmement souple (Bigey, 2018).

Le choix des réseaux sociaux en tant que dispositifs à partir desquels nous avons constitué notre corpus nous situe d'emblée dans le cadre des discours numériques, voire des technodiscours, à savoir des pratiques d'écriture dont les spécificités, sur lesquelles nous reviendrons, empêchent de les

assimiler aux pratiques non numériques et qui nécessitent, pour une analyse et une compréhension adéquates, la prise en compte de l'environnement de production, y compris des spécificités techniques (Paveau, 2013, 2017).

De façon plus spécifique, nous analysons un corpus exploratoire tiré de Twitter, dispositif numérique et participatif. Nous avons effectué une recherche avancée à partir des mots clés *minorité visible Québec*. Nous avons choisi d'ajouter *Québec* pour délimiter la recherche afin d'éliminer les tweets concernant un autre contexte sociogéographique. Sur le plan temporel, nous avons pris en compte la période 2018-2021, pour un total de 177 tweets. Il s'agit d'un corpus vaste et hétérogène, ce qui soulève un questionnement concernant sa validité. Or, des données hétérogènes permettent de prendre en compte « des contextes pluriels larges qui seuls sont susceptibles de délimiter les conditions d'une construction intertextuelle » (Garric et Longhi, 2012 : 4), ce qui nous paraît incontournable dès lors que l'on choisit des supports d'analyse de plus en plus complexes. Par conséquent, nous concevons le corpus comme « construction, potentiellement hétérogène et donc évolutive, destinée à analyser certains fonctionnements [linguistiques] » discursifs (Garric et Longhi, 2012 : 6).

Nous rappelons que

l'analyse du discours n'a pas pour finalité de commenter les recherches menées en sciences humaines et sociales (encore moins de les « illustrer », de les « vérifier » ou de les « dépasser »), mais bien plutôt de prendre le discours lui-même pour objet, en le questionnant selon des concepts et des catégories spécifiques (Krieg-Planque, 2010 : 6).

Il sera ensuite important d'élargir le cadre de cette réflexion aux enjeux représentatifs de la formule. Autrement dit, nous tenterons d'étudier la façon dont les pratiques langagières influencent les représentations que les sujets ont d'eux-mêmes et des autres : « les mots ne font pas que représenter des objets du monde, ils ont aussi un pouvoir d'action sur ce monde ; parler constitue une pratique sociale qui a des effets de transformation et d'action, qui est performative » (Boutet, 2010 : 10).

Ces considérations permettent de réfléchir aux procédés qui participent du choix d'une nomination. En effet, le nom

ne saurait nommer l'objet « en soi » et ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons ; il dit ce qu'est l'objet « pour nous », dit nos rapports à son égard. Et ce sont ces derniers qui fondent le sens inscrit dans le nom que nous lui assignons (Siblot, 1997 : 52).

Or, cela nous amène à interroger la façon dont les locuteurs envisagent l'expression *minorité visible*. Est-ce qu'ils adhèrent au sens original ou s'ils renégocient son sens en fonction des transformations sociales ? Il nous semble donc important de rappeler la distinction entre nomination et dénomination introduite par Garric (2015). La dénomination est à envisager en tant qu'« acte de catégorisation », ce qui renvoie aussi à Kleiber (1984 : 79), lorsqu'il affirme que la dénomination s'appuie sur un lien réf-

rentiel instauré « entre l'objet X, quel qu'il soit, et le signe X ». En revanche, la nomination intervient en tant qu'« acte de construction du sens ». Son étude devrait donc permettre de suivre la dynamique sociale des mots. Autrement dit, il sera question de réfléchir à l'emploi de l'expression *minorité visible* : est-elle employée en tant que dénomination à laquelle le public des réseaux sociaux adhère ou si celui-ci la remet en cause, nous permettant ainsi d'assister à l'attribution d'un sens différent ?

Enfin, dans la mesure où nous avons choisi d'explorer des corpus sélectionnés à partir de dispositifs qui s'appuient sur des technologies participatives, nous nous situons d'emblée dans le cadre de la linguistique populaire ou profane (Achard-Bayle et Paveau, 2008), en ce que « les publics médiatiques deviennent un acteur à part entière dans le processus de sélection et de nomination de l'actualité » (Calabrese, 2015 : 93).

4.1. La naissance d'une formule

Avant de décrire les traits qui transforment une expression en formule discursive, rappelons que, d'après Krieg-Planque, la formule se caractérise tout d'abord par le figement du signifiant : « la formule est portée par une forme signifiante relativement stable » (Krieg-Planque, 2009 : 65), qui permet au grand public de la reconnaître et qui favorise sa répétition et, donc, sa diffusion. Soulignons que l'apparition d'une formule visant à désigner un groupe appartient aussi à ces actes de langage qui légitiment l'existence du groupe et le rendent visible dans le panorama social (Lecolle, 2016 : 327). La formule prend, de ce fait, un contour néologique.

Malgré son figement, la formule admet des variantes. Celles-ci peuvent correspondre « à de simples modifications morphologiques [...] ou morphosyntaxiques [...] » ou « dans le cas de séquences supérieures à l'unité lexicale simple, à des opérations de commutation aboutissant à des syntagmes nouveaux [...] » (Krieg-Planque, 2009 : 71). Comme nous l'avons signalé, une recherche dans Google montre que *minorité visible* jouit d'une fréquence importante, ce qui témoignerait de son figement croissant. Cependant, les données quantitatives empêchent de saisir les enjeux sociaux et culturels de la formule, ceux-ci étant différents en fonction des contextes d'emploi, français ou québécois notamment. Il sera donc important de dépasser la perspective proprement lexicologique pour explorer le fonctionnement de la formule dans le discours. La formule, en effet, est aussi une « notion discursive » car elle « n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (Krieg-Planque, 2009 : 84).

L'étude des usages de la formule permet d'observer qu'elle fonctionne en tant que référent social : « La formule réfère : elle renvoie au monde », elle « évoque quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009 : 101). Néanmoins, dans la mesure où la formule « est porteuse d'enjeux socio-politiques » (Krieg-Planque, 2009 : 103), ces référents peuvent faire l'objet de questionnements et susciter une prise de position de la part des locuteurs qui vont se situer par rapport à la formule.

Quant au dernier trait qui permettrait d'identifier une formule, à savoir son caractère polémique (Krieg-Planque, 2009 : 103), il sera exploré dans la suite de notre analyse.

4.2. Des minorités « trop » ou « peu » visibles ? Vers une remise en question de la formule

L'analyse du corpus montre que la formule *minorité visible* est loin de faire l'unanimité. La première distinction qui s'impose amène à identifier deux types de discours : d'une part, un discours institutionnel qui trouve sa légitimité dans l'autorité dont il jouit ; de l'autre, le discours du public qui exprime son point de vue.

Au-delà de cette bipartition, l'exploration du corpus permet de relever des positionnements divers à l'égard de la formule : le premier – le moins important en termes de fréquence – consiste à revenir sur les origines de la formule ; le deuxième en souligne les effets négatifs ; le troisième, enfin, met en évidence la transformation du tissu culturel canadien et québécois, la non-pertinence de la formule qui en découle et, de là, la nécessaire prise en compte du changement de référent social de la formule. Ces trois tendances sont souvent reliées et emboîtées les unes dans les autres.

Avant d'aborder le discours institutionnel, il est important de retourner rapidement aux sources de la formule et d'en suivre le développement. Proposée par l'activiste Kathleen Livingstone en 1975 pour souligner les « inégalités politiques » subies par les « minorités non-blanches » (Ma, 2021), ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard (1986) qu'une législation entre en vigueur et que l'expression fait l'objet d'une définition. En effet, d'après la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi, l'expression *minorité visible* désigne une

personne (autre qu'un Autochtone [...]), qui n'est pas de race ou de couleur blanche, peu importe son lieu de naissance, et qui appartient à l'un des groupes suivants : Noir, Chinois, Philippin, Japonais, Coréen, Asiatique du Sud ou Indien de l'Est [...], Asiatique du Sud-Est [...], Asiatique de l'Ouest non blanc, Nord-Africain non blanc ou Arabe [...], Latino-Américain non blanc [...], personnes d'origine mixte (dont l'un des parents provient de l'un des groupes ci-dessus), autre *minorité visible*⁶.

La formule fait donc son apparition en tant qu'hétéro-désignation, légitimée ensuite par une institution. Sera-t-elle acceptée et intégrée en tant qu'auto-désignation ?

Par la suite, la formule fait l'objet de plusieurs réflexions et de tentatives de mise à jour. En 2019, Statistique Canada affirme vouloir « moderniser le terme de “minorité visible” », étant donné que la configuration socioculturelle du pays a changé et que, par conséquent, la terminologie employée ne serait plus représentative et pourrait être source de confusion. D'une part, la formule *minorité*

6. <https://www.canada.ca/fr/commission-fonction-publique/emplois/services/emplois-gc/equite-matiere-emploi.html>

visible est considérée comme « offensante » ; de l'autre elle est « utilisée pour classer les personnes considérées comme non blanches »⁷ et ne serait plus adéquate pour représenter les différents regroupements réunis au Canada en ce qu'elle tend à gommer l'hétérogénéité de ces groupes en les présentant comme homogènes. Malgré les critiques qu'il reçoit, « [d]ans le cadre du recensement de 2021, Statistique Canada décide de conserver l'utilisation de ce terme. Conscient des lacunes relatives à cet emploi, l'organisme cherche toutefois à élaborer de nouvelles méthodes pour mieux représenter la diversité des groupes racisés » (Ma, 2021).

Le 15 mars 2021, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT Canada) publie une série de sept tweets multimodaux où, par le biais de stratégies extrêmement hétérogènes, on revient sur l'histoire de *minorité visible* et souligne qu'elle reflète une réalité désormais dépassée. Le premier tweet pose la problématique à travers une question à laquelle on répond de façon dialogique en exploitant la stratégie de la carte Twitter (présentée sous la forme d'une courte vidéo). Dans la vidéo, par le biais de la modalité lexicographique, on indique le sens général attribué à la formule :

(2)



Le deuxième tweet s'appuie sur une autre carte où on revient sur l'origine de la formule, attribuée à Kay Livingstone : on y établit et on y explicite le lien avec la question de la race et on rappelle que la formule est née pour donner de la visibilité aux groupes racialisés :

7. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168756/statistique-canada-terme-minorite-visible-mesure-diversite>

(3)



Les deux tweets suivants annoncent la deuxième et la troisième tendances signalées plus haut, à savoir les conséquences négatives de la formule et sa non-adéquation au tissu culturel canadien. En effet, ils contiennent des commentaires argumentés où SCT Canada insiste sur le fait que *minorité visible* ne reflète pas la réalité canadienne et peut mener à des malentendus, voire à une valorisation des personnes blanches au détriment de ces « minorités » :

(4)



La remise en question de la formule, longtemps employée par le gouvernement canadien, est ici mise en avant par un organisme gouvernemental. Les deux tweets qui suivent insistent davantage sur cette remise en question en présentant une définition de *racialisé* et de *marginalisation*, et précisent que

ces expressions peuvent remplacer la formule *minorité visible*. Au niveau officiel, donc, on reconnaît et on souligne les limites de la formule et on propose des alternatives plus adéquates à représenter la réalité, mais cette prise de conscience ne se traduit pas en un changement effectif, du moins pour l'instant.

Le dernier tweet, qui exploite la modalité citative à valeur engageante (Cagninelli, 2020) en ce qu'il sollicite les lecteurs à visiter le site indiqué dans la carte citée, contient une réflexion d'autant plus intéressante sur l'évolution de la langue qu'elle souligne le lien très fort entre changements linguistiques et transformations sociales. Si on croit habituellement que les phénomènes sociaux sont à l'origine des changements linguistiques, il n'en est pas moins vrai que ces derniers permettent aux usagers de mieux focaliser leurs besoins pour, éventuellement, intervenir de nouveau sur la langue :

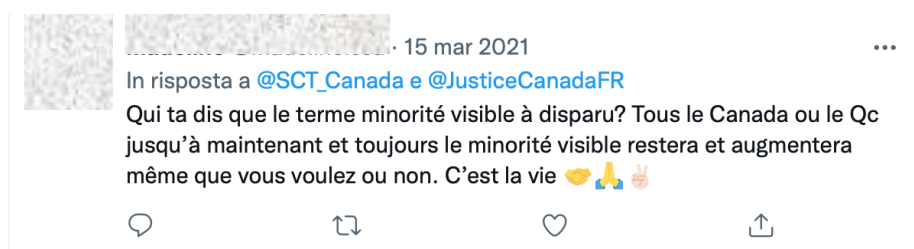
(5)



En outre, le renvoi au *Glossaire de la Fondation canadienne des relations raciales* convie les internautes à approfondir les enjeux de la lutte contre le racisme.

Cette série de tweets reçoit (au moment où nous écrivons) un seul commentaire de la part d'un internaute qui observe que la formule est entrée dans l'usage à tel point que les tentatives de la remplacer sont vouées à l'échec :

(6)



L'autorité conférée à un organisme officiel du fait de sa nature institutionnelle est ici remise en cause par un usager. L'internaute s'adresse de façon dialogale à deux institutions (SCT Canada et le ministère de la Justice du Canada) en les tutoyant (le *vous* en fin de tweet semble plutôt dû au passage au pluriel), ce qui réduit leur autorité. Enfin, en recourant à la stratégie de l'effacement énonciatif (Rabatel, 2000) et au futur de l'indicatif, il impose son propre point de vue et le présente comme étant objectif.

Ce dernier tweet nous permet de glisser vers les tweets des citoyens qui s'expriment au sujet de la formule. La plupart de ces tweets mettent davantage de l'avant la deuxième tendance, à savoir les effets négatifs de la formule, et montrent le paradoxe entre la présentation officielle de la formule, qui est née pour protéger certaines communautés, et les conséquences liées à la délimitation d'un groupe, phénomène qui entraîne en même temps sa marginalisation. Autrement dit, le fait d'appartenir à une « minorité visible » ne serait plus une forme de protection mais plutôt de stigmatisation. La protection des minorités au nom de leur diversité aboutirait à la discrimination tant décriée :

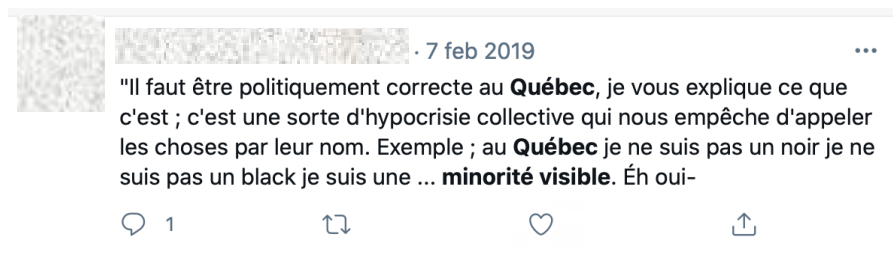
(7)



Dans ce cas, c'est le fonctionnement pragmatique de la formule qui est remis en cause. Cela se fait par un discours polyphonique qui intègre, à deux reprises, les mots d'un représentant de la communauté en question pour souligner davantage les effets négatifs de la formule. En outre, pour mieux asseoir ses propos, le scripteur intègre (selon le procédé technodiscursif de la relationalité) l'article-source sous la forme de carte Twitter et s'inscrit donc dans une circulation discursive augmentée (Paveau, 2017).

Un autre internaute s'insurge et jette son discrédit sur la formule, considérée comme relevant d'une stratégie euphémique hypocrite, visant à cacher la réalité :

(8)



C'est par le biais d'un commentaire métalinguistique, présenté comme objectif grâce au désancrage énonciatif produit par l'emploi du présentatif *c'est* (Rabatel, 2000), que l'internaute signale le choix de la collectivité (à laquelle il attribue par là un droit d'autorité) d'occulter certaines réalités (le fait d'être noir, le cas échéant) et d'imposer, par conséquent, des représentations différentes. Cependant le choix du substantif *hypocrisie* est loin d'être neutre. L'axiologie négative qu'il véhicule entraîne une disqualification de la formule.

Les stigmates produits par la formule sont portés au premier plan à d'autres reprises, notamment en relation à un rapport publié par le Groupe d'action contre le racisme en décembre 2020⁸ et dans lequel on explique que les minorités visibles et les Autochtones ont été victimes de racisme. Le tweet ci-dessous exploite la modalité anticipative (Cagninelli, 2020) associée aux connaissances de la communauté où ce rapport est bien connu : si c'est seulement en cliquant sur le lien à la fin du texte que le rapport est évoqué de façon explicite, le renvoi est manifeste dès le début. Les critiques s'expriment, encore une fois, par la technique consistant à déguiser certains phénomènes par de nouvelles nominations et à laquelle on oppose la stratégie des mots-dièse qui contribuent à associer et à réunir dans le même réseau sémantique *minorité visible*, race et racisme. Ensuite, on renforce les critiques à l'idée d'une pluralité de races et à celle de minorité visible par deux images : la première exhorte à éliminer toute barrière discriminatoire évoquée par le concept de race ; la deuxième évoque le paradoxe – et la polémique qui s'ensuit – résultant de la dichotomisation entre *minorité visible* et *majorité invisible*⁹ :

8 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/politiques_orientations/Groupe_action_racisme/RA_GroupeActionContreRacisme.pdf?1607961665

9. Voici le titre et le sous-titre en entier de l'image à droite :

« Je dis non aux "minorités visibles" » !

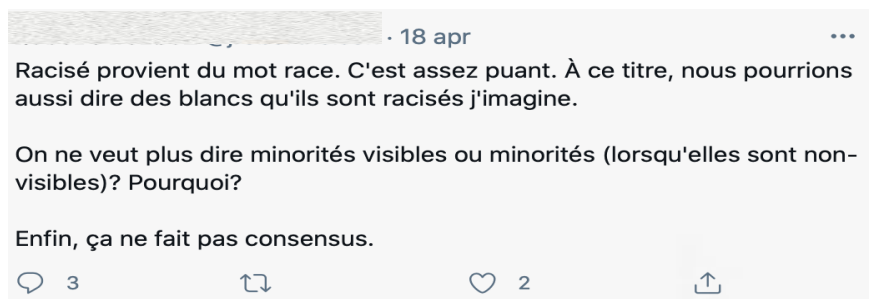
La formule est arrivée soudain, venant d'on ne sait où : « minorités visibles ». Bien que très étrange, l'expression a aussitôt créé le consensus. J'imagine un enfant essayant de comprendre : les personnes ne faisant pas partie de ces minorités seraient-elles donc invisibles ? »

(9)

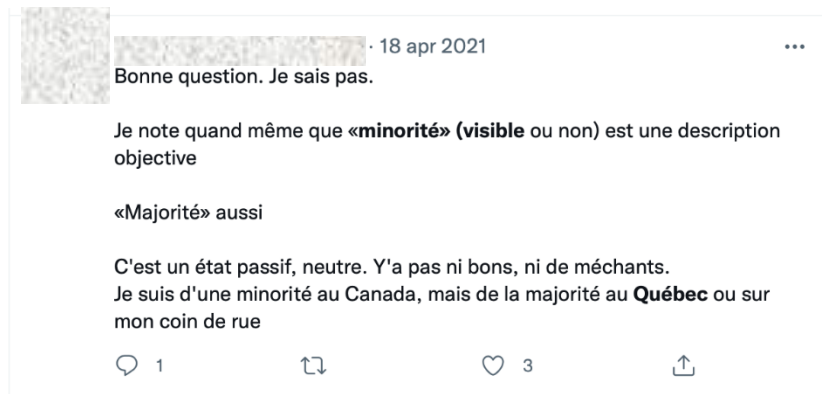


Le rapprochement de la formule, dérivant de l'emploi des mots-dièse, avec le racisme et ses variantes (*race*, *racisé*, *racialisme*, *racial*) revient à plusieurs reprises. Par exemple, au cours de la discussion qui suit et qui se déploie autour de *race* et *racisé*, les internautes s'interrogent sur les relations entre *racisé* et *minorité visible* pour en conclure, par le biais d'une analyse déductive où effacement énonciatif alterne avec énonciation à la première personne, que le concept de *minorité visible* serait plus neutre, plus objectif et moins discriminatoire par rapport à celui de *race* :

(10)



(11)



(12)

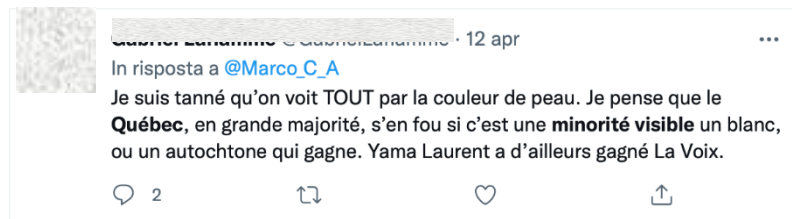


La troisième tendance relevée au fil de notre analyse concerne la non-adéquation de la formule au tissu culturel canadien et québécois et, en conséquence, la remise en question des critères qui la justifient, dont le premier est la couleur de la peau :

(13)

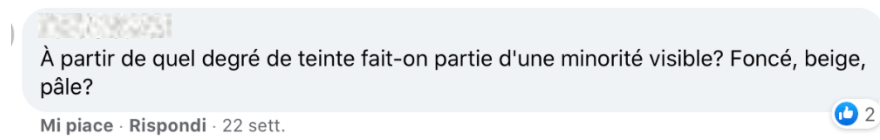


(14)



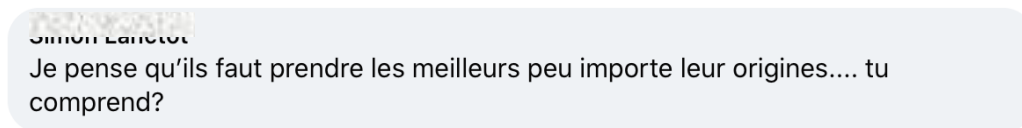
Il est aussi intéressant de remarquer que les mêmes arguments reviennent dans d'autres plateformes. Nous pensons notamment à Facebook où, dans les commentaires à des articles publiés dans la presse québécoise (le cas échéant, *Le Devoir*), on retrouve des interventions visant à remettre en question la couleur de la peau en tant que critère marquant l'appartenance à une minorité visible. Ce critère peut être critiqué par le biais de la stratégie de l'ironie :

(15)



Ou bien il peut être renégocié, voire remplacé, par celui de compétence :

(16)



(17)



La seule façon d'éviter toute discrimination consisterait, selon ces internautes, à donner la priorité aux compétences acquises. Ces réflexions sur la formule amènent donc non pas à renégocier son sens, mais plutôt à souligner la non-pertinence des critères qui la justifient. Ceci nous permet de poser l'hypothèse d'une nomination à l'envers, dans la mesure où on n'assiste pas à la construction d'un sens nouveau, mais plutôt à la déconstruction d'un sens existant, sans pour cela qu'il y ait défigement de la formule.

L'exhortation à reformuler le sens de la formule, car elle ne serait pas à même de refléter la réalité sociale, vient aussi de la part d'internautes qui soulignent les changements de la configuration culturelle du Canada :

(18)



D'autres propositions, qui s'élaborent au fil des interventions et d'un échange à l'autre en tissant de ce fait un tissu polyphonique, suggèrent de considérer la langue comme seul critère pertinent, ce qui amène à modifier, de nouveau, le référent social de la formule :

(19)



Pour certains, la formule renverrait donc aussi aux francophones, minoritaires par rapport aux anglophones, et changerait de référent social selon le contexte pris en considération ou le groupe

d'appartenance de la personne qui l'utilise. Les extraits cités permettent d'assister à la proposition de nouvelles nominations : tour à tour, les intervenants remettent en cause un usage, voire proposent un sens nouveau plus ou moins pertinent. On pourrait en effet s'interroger sur la pertinence de l'adjectif *visible* dans l'emploi proposé par l'intervenant, dont l'objectif semble plutôt celui de mettre en relief l'existence d'autres groupes discriminés et à partir de critères qui ne sont pas « visibles ». Il n'empêche qu'il emploie la formule et cherche à en détourner le sens.

La remise en question du référent social de la formule, définie non plus à partir de la couleur de la peau mais par rapport à la langue, voire à l'accent, revient à plusieurs reprises. Le commentaire ci-dessous témoigne d'une tentative de négociation d'une auto-désignation, de reconstruction du sens qui instaure des relations dialogiques au sein de la formule :

(20)



Signalons que cette intervention date de 2018, mais que les mêmes propos reviennent en 2021, ce qui témoigne des fils interdiscursifs qui se tissent et se renouent dans le temps :

(21)



Loin de faire l'unanimité, cet avis est à son tour récupéré par ceux qui considèrent la langue comme la seule façon de dépasser le concept de « minorité visible » :

(22)



Dans ce dernier cas, la réactivation de représentations socioculturelles semble annuler tout positionnement idéologique et l'emporter sur tout autre critère. Mais la formule désactive et perd, dans ce cas spécifique, son référent social. On aboutit alors à une autre dichotomie : celle qui oppose le « nous » des francophones aux « autres » non-francophones. Les points de vue se croisent, se superposent ou s'éloignent. Pour d'autres, le critère de la langue ne fait que renforcer et exacerber la question des minorités visibles :

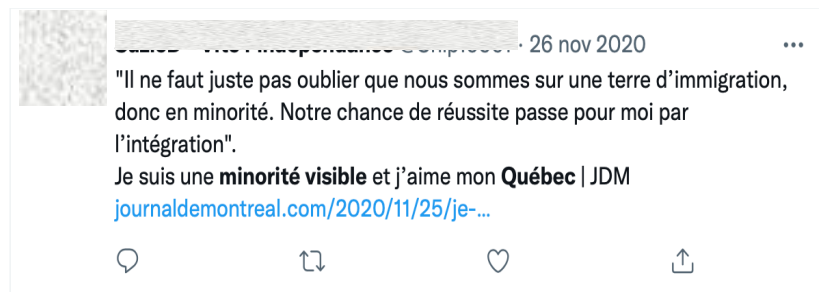
(23)



Ce tweet évoque les débats et les tensions sociolinguistiques qui traversent le Québec depuis des siècles et, notamment, les conflits entre français et anglais : non seulement la formule est ici réactivée, mais elle est renforcée par les questions linguistiques.

Le dernier critère évoqué dans les tweets concerne l'immigration. L'exemple ci-dessous, constitué par l'enchevêtrement d'une citation tirée d'un article, du titre de cet article et du lien du quotidien où il est publié, sépare le concept de minorité de la dimension visible et l'associe à celui d'immigration :

(24)



La citation contenue dans le tweet est tirée d'un article de la journaliste Murielle Chatelier, « Je suis une minorité visible et j'aime mon Québec », publié dans *Le Journal de Montréal* et retwitté à plusieurs reprises, ce qui crée un enchevêtrement discursif complexe et produit un effet de polyphonie renforcée. Elle participe à son tour du procédé de nomination dans la mesure où elle contribue à réaffirmer le sens attribué à la formule. Les réactions à cet article témoignent de la polarisation de différentes communautés. D'un côté, la plupart des internautes félicitent la journaliste et partagent son point de vue que l'on peut résumer en quelques mots : le racisme existe, mais il faut se battre pour l'intégration¹⁰ :

(25)



De l'autre, les propos de la journaliste sont aussi la cible d'attaques par le biais d'une manipulation qui s'appuie sur des évidences historiques décontextualisées et qui, en dehors de tout contexte et de toute connaissance de la réalité, pourraient amener à renverser le point de vue de la journaliste :

10. Précisons que l'exemple cité intervient en tant que réponse à la chroniqueuse Sophie Durocher, celle-ci ayant partagé l'article de Murielle Chatelier.

(26)



Dans ces dernières interventions, le discours polémique parvient à exploiter la violence verbale : le contre-discours que le premier internaute oppose aux propos de la journaliste soulève l'indignation du second internaute, dont le ton jette un fort discrédit sur les considérations précédentes qui perdent de ce fait leur valeur.

5. Conclusion

Conformément au cadre de la linguistique populaire, les débats à propos de la catégorisation d'un groupe d'individus témoignent des tensions sociales et de l'intention des acteurs d'intervenir dans la construction ou dans la redéfinition d'une réalité changeante. En d'autres termes, l'existence d'un décalage entre la dénomination officielle et la réalité qu'elle est censée refléter est soulignée tant par les instances officielles que par les usagers. Les premières (notamment STC Canada) reconnaissent les failles de la formule *minorité visible*, proposent des alternatives, mais continuent de l'employer. Doit-on attendre que les expressions proposées s'affirment dans l'usage ? Cela revient à reconnaître une forme d'autorité à la collectivité des usagers. Les secondes la critiquent et présentent des critères de catégorisation différents (le mérite sur le plan du travail, la langue française sur le plan linguistique). Il n'en reste pas moins que le dissensus au sujet de la formule demeure et que les tentatives de le dépasser restent sans issue. Nous remarquerons que les tentatives de définition de la formule sont extrêmement rares, ce qui permet de supposer que les internautes ont intégré le sens qui lui est attribué à un tel point qu'ils ne ressentent pas le besoin de le rappeler.

Finalement, la formule *minorité visible*, dont le référent est bien défini sur le plan théorique, est souvent source de tension et de polémique là où elle se confronte à une réalité beaucoup plus complexe et qui échappe à toute tentative de catégorisation. Le décalage posé par Garric entre dénomination et nomination est ici au premier plan : si la dénomination est un « acte de catégorisation », le corpus analysé montre que celle-ci est rarement acceptée. Le public des internautes intervient souvent pour renégocier et proposer un sens nouveau, voire pour souligner la non-pertinence de la formule qui serait inadéquate pour refléter un tissu social articulé et qui se déploie parfois de manière imprévisible. Il s'ensuit que si les intervenants participent parfois de la construction du sens, ils insistent souvent sur l'absence de pertinence de la formule, les enjeux sociaux ayant complètement changé. Ces processus de négociation ou de disqualification de la formule (qui se font par le biais de stratégies d'auto- et d'hétéro-désignation plus ou moins polémiques et par des relations dialogiques intra- et interdiscursives) montrent que la nomination est loin d'être considérée comme stable et qu'elle dévoile de nouveaux traits sémantiques qui changent en fonction des communautés de référence et qui demeurent dans l'attente d'une légitimation.

Références

- Achard-Bayle, Guy et Marie-Anne Paveau (dir.) (2008), *Linguistique populaire ?*, numéro thématique de *Pratiques*, n^{os} 139-140.
- Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Ansay, Pierre (2009), « Will Kymlicka, de la reconnaissance des droits des minorités », *Politique. Revue belge d'analyse et de débat*, n^o 58, disponible sur <https://www.revuepolitique.be/will-kymlicka-de-la-reconnaissance-des-droits-des-minorites/>. [Page consultée le 27 décembre 2021.]
- Bigey, Magali (2018), « Twitter et l'inscription de soi dans le discours. L'ethos pris au piège (ou pas) de la frontière sphère privée/sphère publique », *Les Cahiers du numérique*, vol. 14 (*RSN et espace public*, sous la dir. de Fabien Liénard), p. 55-75.
- Blanchet, Philippe (2005), « Minorations, minorisations, minorités. Essai de théorisation d'un processus », *Cahiers de sociolinguistique*, n^o 10 (*Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires*, sous la dir. de Dominique Huck et Philippe Blanchet), p. 17-47.
- Boutet, Josiane (2010), *Le pouvoir des mots*, Paris, La dispute.
- Cagninelli, Claudia (2020), « Le débat public sur Twitter : construction énonciative et discursive de tweets intégrant des liens URL », *Repères-Dorif*, n^o 22 (*Corpus, réseaux sociaux, analyse du discours*, sous la dir. de Julien Longhi et Stefano Vicari), disponible sur <http://www.dorif.it/reperes/le-debat-public-sur-twitter-construction-enonciative-et-discursive-de-tweets-integrant-des-liens-url/>. [Page consultée le 5 juillet 2022.]
- Calabrese, Laura (2015), « Reformulation et non-reformulation du mot *islamophobie*. Une analyse des dynamiques de la nomination dans les commentaires des lecteurs », *Langue française*, n^o 188 (*Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours*, sous la dir. de Julien Longhi), p. 91-104.
- Cardon, Dominique (2019), *Culture numérique*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Garric, Nathalie (2015), « Polémique métalangagière sur une (dé)nomination : le terme "confrontation" », *Langue française*, n^o 188 (*Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours*, sous la dir. de Julien Longhi), p. 61-76.
- Garric, Nathalie et Julien Longhi (2012), « L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : d'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique », *Langages*, n^o 187 (*L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données*, sous la dir. de Nathalie Garric et Julien Longhi), p. 3-11.
- Geisser, Vincent (2007), « Minorités visibles versus majorité invisible : promotion de la diversité ou de la diversion ? », *Migrations Société*, n^{os} 111-112 (*Médias et migrations*, sous la dir. de Pedro Vianna), p. 5-15.
- Guillaumin, Colette (1985), « Sur la notion de minorité », *L'Homme et la société*, n^{os} 77-78 (*Racisme*,

- antiracisme, étranges, étrangers*, sous la dir. de René Gallisot), p. 101-109.
- Kleiber, Georges (1984), « Dénominations et relations dénominatives », *Langages*, n° 76 (*La dénomination*, sous la dir. de Eliane Koskas et Helgard Kremin), p. 77-94.
- Kleiber, Georges (2001), « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique*, n° 36 (*Linguistique de la dénomination*, sous la dir. de Bernard Bosredon, Irène Tamba et Gérard Petit), p. 21-41.
- Krieg-Planque, Alice (2009), *La notion de « formule » en analyse de discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, Alice (2010), « La formule ‘développement durable’ : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, n° 134, p. 5-29.
- Lecolle, Michelle (2016), « Dénominations émergentes des groupes sociaux », dans Christine Jacquet-Pfau et Jean-François Sablayrolles (dir.), *La fabrique des mots français*, Limoges, Lambert-Lucas, p. 327-344.
- Ma, Clayton (2021), « Minorité visible », *L'Encyclopédie canadienne*, disponible sur <https://www.the-canadianencyclopedia.ca/fr/article/minorite-visible>. [Page consultée le 27 décembre 2021.]
- Macé, Éric (2007), « Des “minorités visibles” aux néostéréotypes. Les enjeux des régimes de monstration télévisuelle des différences ethnoraciales », *Journal des anthropologues*, numéro hors-série (*Identités nationales d'État*, sous la dir. de Laurent Bazin, Robert Gibb et Monique Selim), p. 69-87.
- Moirand, Sophie (2007), *Les discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- Molinari, Chiara (2014), « *Issu de la diversité* : une formule aux contours polémiques », *Repères-Dorif*, n° 5 (*La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles*, sous la dir. de Ruth Amossy, Alice Krieg-Planque et Paola Paissa), disponible sur <http://www.dorif.it/reperes/chiaira-molinari-issu-de-la-diversite-une-formule-aux-contours-polemiques>. [Page consultée le 27 décembre 2021.]
- Ollivier, Bruno (2009), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, Paris, CNRS.
- Paveau, Marie-Anne (2013), « Technodiscursivité native sur Twitter. Une écologie du discours numérique », *Épistémé*, vol. 9, p. 139-176.
- Paveau, Marie-Anne (2017), *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*, Paris, Hermann.
- Prost, Yannick (2009), « L'intégration des immigrés en France », *Études*, tome 410, p. 617-626.
- Rabatel, Alain (2000), « Valeurs représentative et énonciative du “présentatif” c'est et marquage du point de vue », *Langue française*, n° 128 (*L'ancrage énonciatif des récits de fiction*, sous la dir. de Gilles Philippe), p. 52-73.
- Serres, Michel (2000), *Le tiers-Instruit*, Paris, Gallimard.

- Siblot, Paul (1997), « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, n° 127 (*Langue, praxis et production de sens*, sous la dir. de Paul Siblot), p. 38-55.
- Voutat, Bernard et René Knuesel (1997), « La question des minorités. Une perspective de sociologie politique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 38 (*L'institution des rôles politiques*, sous la dir. de Brigitte Gaiiti et Frédéric Sawicki), p. 136-149.
- Yahri, Eli (2019), « Kay Livingstone », *L'Encyclopédie canadienne*, disponible sur <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/kay-livingstone>. [Page consultée le 27 décembre 2021.]